

# Charte du collège belle de Mai

Cette charte a été élaborée par les délégués élèves de sixième et de la classe UPE2A. Elle ne dispense pas d'une lecture sérieuse du règlement intérieur.

## NOS DEVOIRS

<b>Le droit d'apprendre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'arrive à l'heure au collège.</li> <li>• Je travaille à la maison, pour construire mon avenir.</li> <li>• Le soir, en veille d'école, je prépare mon cartable et je me couche tôt.</li> <li>• J'amène mon matériel en cours et je respecte celui qui est mis à ma disposition.</li> </ul>
<b>Le droit à la sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je présente mon carnet de correspondance à chaque entrée et sortie du collège.</li> <li>• Je respecte les locaux et les consignes de sécurité.</li> <li>• A la sonnerie, je me range correctement devant mon numéro de classe.</li> <li>• Je patiente calmement jusqu'à l'arrivée de mon professeur.</li> <li>• Je me déplace en marchant dans le collège, sans bousculer mes camarades.</li> </ul>
<b>Le droit au respect</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• J'écoute quand quelqu'un parle et je ne l'interromps pas.</li> <li>• Je parle et j'agis correctement envers toute personne.</li> <li>• J'accepte sans contester la décision d'un adulte (remarque personnelle, plan de classe, punition, etc.).</li> <li>• Je porte une tenue appropriée et des chaussures fermées.</li> </ul>
<b>Le droit d'expression</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je m'exprime dans un français correct.</li> <li>• Je choisis le moment approprié pour prendre la parole.</li> <li>• Je lève la main pour m'exprimer en public.</li> <li>• Je m'exprime poliment, même lorsque je ne suis pas d'accord (débats, ...).</li> </ul>

En cas d'oubli de carnet, je me rends à la vie scolaire le signaler.

Je justifie mes retards et absences le plus rapidement possible.

Je me promène toujours avec une autorisation (laisser passer) dans l'établissement.

Si je suis témoin ou victime de violences (harcèlement), je vais en discuter avec un adulte (CPE, surveillants, profs, ...)

Le téléphone est toléré uniquement lors des temps de repas (demi-pension).

Lorsque je vais à la cantine je présente obligatoirement ma carte. Sinon, je passe en dernier.

